



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2022-157

PUBLIÉ LE 1 MARS 2022

Sommaire

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris - Nord - Université de Paris /

75-2022-02-28-00004 - Arrêté portant délégation de signature APHP Nord
Université de Paris (11 pages) Page 3

75-2022-02-28-00005 - Arrêté portant subdélégation de signature marchés
AP-HP Nord Université de Paris (4 pages) Page 15

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris / Cabinet

75-2022-03-01-00004 - Arrêté portant délégation de signature en matière
de contentieux et de gracieux fiscal aux cadres A+ du pôle judiciaire (1
page) Page 20

75-2022-03-01-00003 - Arrêté portant délégation de signature en matière
de contentieux et de gracieux fiscal - CDIF 1 (2 pages) Page 22

75-2022-03-01-00001 - Arrêté portant délégation de signature en matière de
contentieux et de gracieux fiscal - SIE 7e (3 pages) Page 25

75-2022-03-01-00002 - Arrêté portant délégation de signature en matière
de contentieux et de gracieux fiscal - SIE 9 (4 pages) Page 29

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris - Nord -
Université de Paris

75-2022-02-28-00004

Arrêté portant délégation de signature APHP
Nord Université de Paris

Arrêté de délégation de signature
N°

Le Directeur du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université de Paris regroupant les hôpitaux Bichat-Claude-Bernard, Beaujon, Louis-Mourier, Bretonneau, Saint-Louis, Lariboisière-Fernand-Widal et Robert-Debré

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, D. 6143-33 à D. 6143-35, R. 6147-5 et R. 6147-10,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeur n° 75-2021-10-29-00009 du 29 octobre 2021 modifiant l'arrêté directeur n° 2013318-0006 fixant les matières déléguées par le Directeur général de l'AP-HP aux directeurs des groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

Vu l'arrêté directeur n°2019-030 du 3 juillet 2019 modifiant l'organisation interne de l'AP-HP,

ARRETE

Article 1^{er}

Délégation générale de signature est donnée à :

- Madame Hélène GILARDI, directrice placée auprès du directeur du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université de Paris en qualité d'adjointe, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion des hôpitaux regroupés dans le Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université de Paris, dans le champ d'attribution de Vincent-Nicolas DELPECH déterminé par l'arrêté directeur n° 75-2021-10-29-00009 susvisé.

Article 2

Délégation générale de signature est donnée à :

- Monsieur Marc BERTRAND-MAPATAUD, Secrétaire général chargé des finances et du contrôle de gestion, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion des hôpitaux regroupés dans le Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université de Paris, dans le champ d'attribution de Vincent Nicolas DELPECH déterminé par l'arrêté directeur n° 75-2021-10-29-00009 susvisé.

En cas d'empêchement de Monsieur Marc BERTRAND-MAPATAUD, Secrétaire général chargé des finances et du contrôle de gestion, délégation est donnée à :

- Monsieur Ladislas KARSENTY, Directeur de la recherche, de l'innovation, de la coordination du projet médical et des coopérations du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université de Paris.

Délégation générale de signature est donnée à :

- Madame Bénédicte ISABEY, directrice chargée des hôpitaux Lariboisière et Fernand-Widal et du projet Nouveau Lariboisière,
- Monsieur Grégory VIAL, directeur des hôpitaux Bichat – Claude-Bernard et Beaujon et du projet Campus Nord,

A l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion des hôpitaux regroupés dans le Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université de Paris, dans le champ d'attribution de Vincent-Nicolas DELPECH déterminé par l'arrêté directeur n° 75-2021-10-29-00009 susvisé.

Article 3

Délégation générale de signature est donnée à Monsieur Grégory VIAL, directeur des hôpitaux Bichat – Claude-Bernard et Beaujon et du projet Campus Nord, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion des hôpitaux regroupés dans le Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université de Paris, dans le champ d'attribution de Vincent-Nicolas DELPECH déterminé par l'arrêté directorial n° 75-2021-10-29-00009 susvisé.

En cas d'empêchement de Monsieur Grégory VIAL, délégation est donnée à :

Monsieur Arnaud GIRAUDET, Madame Elise BEROLATTI, Monsieur Clément CORRIOL, à l'effet de signer, tous les actes pour lesquels Monsieur Grégory VIAL a reçu délégation de signature au titre de leurs fonctions respectives de Directeur adjoint du directeur des Hôpitaux Bichat-Claude Bernard et Beaujon, directeur délégué de l'hôpital Beaujon, de Cheffe de projet Campus hospitalo-universitaire Saint Ouen Grand Paris Nord – Directrice des opérations, directeur des ressources humaines du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université de Paris.

Article 4

- Délégation générale de signature est donnée à Madame Laure THAREL, directrice de l'hôpital Saint-Louis, à l'effet de signer, pour cet hôpital, tous les actes relevant de la gestion des hôpitaux regroupés dans le Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université de Paris, dans le champ d'attribution de Vincent-Nicolas DELPECH déterminé par l'arrêté directorial n° 75-2021-10-29-00009 susvisé.

En cas d'empêchement de Madame Laure THAREL, délégation est donnée à :

Monsieur Romain DUVERNOIS, Madame Mélody MARTIN, Madame Myriam CHEVILLARD, Monsieur Clément CORRIOL, Monsieur Ladislav KARSENTY à l'effet de signer, tous les actes pour lesquels Madame THAREL a reçu délégation de signature au titre de leurs fonctions respectives de directeur des approvisionnements, des services économiques et logistiques du Groupe Hospitalo-Universitaire, de directrice-adjointe de la recherche du Groupe Hospitalo-Universitaire, directrice des soins et activités paramédicales de l'hôpital Saint-Louis, directeur des ressources humaines du Groupe Hospitalo-Universitaire, directeur de la recherche, de l'innovation, de la coordination du projet médical et des coopérations du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université de Paris.

Article 5

- Délégation générale de signature est donnée à Madame Agnès PETIT, directrice de l'hôpital Robert-Debré, à l'effet de signer, pour cet hôpital, tous les actes relevant de la gestion des hôpitaux regroupés dans le Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université de Paris, dans le champ d'attribution de Vincent-Nicolas DELPECH déterminé par l'arrêté directorial n° 75-2021-10-29-00009 susvisé.

En cas d'empêchement de Madame Agnès PETIT, délégation est donnée à :

Madame Anita FOUREAU, Monsieur Niccolo CURATOLO, Monsieur Stéphane POIGNANT, Madame Maïté BOUCHEZ, à l'effet de signer, tous les actes pour lesquels Madame Agnès PETIT a reçu délégation de signature au titre de leurs fonctions respectives de Directrice des Soins et Activités Paramédicales de l'hôpital Robert-Debré, de Directeur des Opérations de l'Hôpital Robert-Debré et de Directeur des Investissements et Maintenance des Hôpitaux Robert-Debré et Saint-Louis et de directrice-adjointe des ressources humaines de l'hôpital Robert-Debré.

Article 6

- Délégation générale de signature est donnée à Madame Bénédicte ISABEY, directrice chargée des hôpitaux Lariboisière et Fernand-Widal et du projet Nouveau Lariboisière, à l'effet de signer, pour ces hôpitaux, tous les actes relevant de la gestion des hôpitaux regroupés dans le Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université de Paris, dans le champ d'attribution de Vincent-Nicolas DELPECH déterminé par l'arrêté directorial n° 75-2021-10-29-00009 susvisé.

En cas d'empêchement de Madame Bénédicte ISABEY, délégation est donnée à :

Monsieur Clément CORRIOL, Monsieur Pierre-Etienne CARITE, Madame Anna SEBBAG et Madame Hélène GENDREAU à l'effet de signer tous les actes pour lesquels Madame Bénédicte ISABEY a reçu délégation de signature, au titre de leurs fonctions respectives de directeur des ressources humaines du Groupe Hospitalo-Universitaire, de directeur des Opérations des hôpitaux Lariboisière et Fernand-Widal, de directrice du site Fernand-Widal et de directrice-adjointe des ressources humaines des hôpitaux Lariboisière et Fernand-Widal.

Article 7

- Délégation générale de signature est donnée à Monsieur Ludovic TRIPAULT, directeur de l'hôpital Louis-Mourier, à l'effet de signer, pour cet hôpital, tous les actes relevant de la gestion des hôpitaux regroupés dans le Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université de Paris, dans le champ d'attribution de Vincent-Nicolas DELPECH déterminé par l'arrêté directeur n° 75-2021-10-29-00009 susvisé.

En cas d'empêchement de Monsieur Ludovic TRIPAULT, délégation est donnée à :

Madame Samia IBÉGAZÈNE et Madame Elisabeth DELAGREVERIE à l'effet de signer, tous les actes pour lesquels Monsieur Ludovic TRIPAULT a reçu délégation de signature, au titre de leurs fonctions respectives de directrice des ressources humaines adjointe du Groupe Hospitalo-Universitaire et de directrice des soins et des activités paramédicales de l'hôpital Louis-Mourier.

Article 8

- Délégation générale de signature est donnée à Madame Florence KANIA, coordonnatrice générale des soins et des activités paramédicales, directrice chargée de l'hôpital Bretonneau, à l'effet de signer, pour ces hôpitaux, tous les actes relevant de la gestion des hôpitaux regroupés dans le Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université de Paris, dans le champ d'attribution de Vincent-Nicolas DELPECH déterminé par l'arrêté directeur n° 75-2021-10-29-00009 susvisé.

En cas d'empêchement de Madame Florence KANIA, délégation est donnée à :

Madame Elisabeth DELAGREVERIE, Madame Hélène GENDREAU, Madame Amélie JEAN, Madame Maud VAN DER BRUGGHE, Monsieur Thierry FONTAINE, Danielle FAYET à l'effet de signer, tous les actes pour lesquels Madame Florence KANIA a reçu délégation de signature, au titre de leurs fonctions respectives de directrice des Soins et des Activités Paramédicales, de directrice adjointe des ressources humaines du Groupe Hospitalo-Universitaire, de directrice-adjoint des finances du Groupe Hospitalo-Universitaire, de cadre expert, d'adjoint à la Direction des Soins et des Activités Paramédicales et de faisant fonction de Cadre supérieure de santé.

Article 9

Délégation de signature est donnée à :

- Monsieur Clément CORRIOL, directeur des ressources humaines du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université de Paris, à l'effet de signer pour ce GHU tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, C, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeur n°75-2021-10-29-00009 DG susvisé.
- Monsieur Ladislas KARSENTY, Directeur de la recherche, de l'innovation, de la coordination du projet médical et des coopérations du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université de Paris, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C, D, F, G et H relevant de son domaine, de l'arrêté directeur n°75-2021-10-29-00009 DG susvisé.
- Madame Marie HIANCE, directrice des affaires médicales du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université de Paris, à l'effet de signer pour ce GHU tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, F, G, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeur n°75-2021-10-29-00009 DG susvisé.
- Monsieur Romain DUVERNOIS, directeur des approvisionnements, services économiques et logistiques du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université de Paris, à l'effet de signer pour ce GHU tous les

actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2021-10-29-00009 DG susvisé y compris pour le site Adélaïde Hautval.

- Monsieur Alain BENTOUNSI, coordonnateur général des soins du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord- Université de Paris, à l'effet de signer pour ce GHU tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes H, K relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2021-10-29-00009 DG susvisé.
- Monsieur Olivier VILAIN, Directeur des investissements et de la maintenance du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord- Université de Paris, à l'effet de signer pour ce GHU tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2021-10-29-00009 DG susvisé y compris pour le site Adélaïde Hautval.
- Monsieur Franck FOUCHÈRE, directeur du système d'information du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université de Paris, à l'effet de signer pour ce GHU tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, E, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2021-10-29-00009 DG susvisé.
- Madame Virginie BARRABÉ, directrice de la communication et des affaires culturelles du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord- Université de Paris, à l'effet de signer pour ce GHU tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes J relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2021-10-29-00009 DG susvisé.
- Madame Karine JOY-HALPHEN, directrice du mécénat, du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord- Université de Paris à l'effet de signer pour ce GHU tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2021-10-29-00009 DG susvisé.

Article 10

Délégation de signature est donnée à :

- Madame la Docteure Marie-Pierre DILLY, directrice de la qualité, gestion des risques, et relation des usagers, du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université de Paris à l'effet de signer pour ce GHU, tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes F, H, I relevant de son domaine de l'arrêté directeurial n°75-2021-10-29-00009 DG susvisé.

En cas d'empêchement de Madame la Docteure Marie-Pierre DILLY, délégation est donnée à :

- Madame Anna SEBBAG, directrice de la qualité, gestion des risques, et relation des usagers, de l'hôpital Lariboisière - Fernand-Widal à l'effet de signer pour ce GHU, tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes F, H, I relevant de son domaine de l'arrêté directeurial n°75-2021-10-29-00009 DG susvisé.

Article 11

En cas d'empêchement de Monsieur Clément CORRIOL, directeur des ressources humaines du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université de Paris, délégation est donnée à :

- Madame Samia IBÉGAZÈNE, directrice des ressources humaines adjointe du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université de Paris, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, C, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2021-10-29-00009 DG susvisé.
- Madame Hélène GENDREAU, directrice des ressources humaines adjoint du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université de Paris, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, C, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2021-10-29-00009 DG susvisé.
- Monsieur Nicolas DELMAS, directeur des ressources humaines adjoint du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université de Paris, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, C, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°75-2021-10-29-00009 DG susvisé.

- Madame Maité BOUCHEZ, directrice des ressources humaines adjointe du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université de Paris, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, C, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2021-10-29-00009 DG susvisé.
- Madame Nathalie FAURE, Adjointe au Directeur des Ressources Humaines, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°75-2021-10-29-00009 DG susvisé.
- Madame Rizlain AOURAOU, Adjointe au Directeur des Ressources Humaines, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°75-2021-10-29-00009 DG susvisé.
- Madame Sylviane GAUTRAND, Adjointe au Directeur des Ressources Humaines, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°75-2021-10-29-00009 DG susvisé.
- Madame Hakima AOUICI, Adjointe au Directeur des Ressources Humaines, à l'effet de signer tous les liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°75-2021-10-29-00009 DG susvisé.
- Monsieur Grégory SOFIKITIS, Adjoint au Directeur des Ressources Humaines, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°75-2021-10-29-00009 DG susvisé.
- Madame Sandrine Rachel ZERBIB, Adjointe au Directeur des Ressources Humaines, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°75-2021-10-29-00009 DG susvisé.
- Monsieur Bruno QUELLEC, Adjoint au Directeur des Ressources Humaines, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°75-2021-10-29-00009 DG susvisé.
- Madame Ariane RAJALU-POLI, Adjointe au Directeur des Ressources Humaines, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°75-2021-10-29-00009 DG susvisé.
- Madame Emie TOURNEUX-AGUILERA, Adjointe au Directeur des Ressources Humaines, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°75-2021-10-29-00009 DG susvisé.
- Monsieur Thomas BARDOT, Adjoint au Directeur des Ressources Humaines, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°75-2021-10-29-00009 DG susvisé.
- Madame Joëlle RAMEAU, Référente RH de l'hôpital Bretonneau et chargée des relations sociales du site de l'hôpital Bichat-Claude Bernard, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°75-2021-10-29-00009 DG susvisé.

Article 12

En cas d'empêchement de Monsieur Marc BERTRAND-MAPATAUD, secrétaire général chargé des finances et du contrôle de gestion du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université de Paris, délégation est donnée à :

- Monsieur Axel JULIEN, directeur des finances adjoint du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université de Paris, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2021-10-29-00009 DG susvisé.
- Madame Amélie JEAN, directrice des finances adjointe du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université de Paris, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2021-10-29-00009 DG susvisé.
- Monsieur Paul TAIEB, directeur des finances adjoint du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université de Paris, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2021-10-29-00009 DG susvisé.

- Madame Josette GASCON, Attachée d'administration hospitalière principale, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H de l'arrêté directorial n°75-2021-10-29-00009 DG susvisé.
- Madame Lucie HAMON, Attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H de l'arrêté directorial n°75-2021-10-29-00009 DG susvisé.
- Madame Christelle PREDINAS, Attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H de l'arrêté directorial n°75-2021-10-29-00009 DG susvisé.
- Madame Chérine MENAI, Attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H de l'arrêté directorial n°75-2021-10-29-00009 DG susvisé.

Article 13

En cas d'empêchement de Madame Marie HIANCE directrice des affaires médicales du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université de Paris, délégation est donnée à :

- Madame Nolwenn JACOB, directrice adjointe des affaires médicales, à l'effet de signer tous les actes pour les affaires courantes des affaires médicales énoncées au paragraphe A, F, G, H de l'arrêté directorial n°75-2021-10-29-00009 DG susvisé.
- Monsieur Dylan AUGÉ, attaché d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes pour les affaires courantes des affaires médicales énoncées au paragraphe A, F, G, H de l'arrêté directorial n°75-2021-10-29-00009 DG susvisé.
- Madame Laure BARROUILLET attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes pour les affaires courantes des affaires médicales énoncées au paragraphe A, F, G, H de l'arrêté directorial n°75-2021-10-29-00009 DG susvisé.
- Madame Safiatou FADIGA, Adjointe des Cadres Hospitaliers, à effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, F, G, H de l'arrêté directorial n°75-2021-10-29-00009 DG susvisé.
- Madame Mélanie BOIZUMEAU, faisant fonction d'adjoint des cadres hospitaliers, à effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, F, G, H de l'arrêté directorial n°75-2021-10-29-00009 DG susvisé.
- Madame Patricia IWAN, faisant fonction d'adjoint des cadres hospitaliers, à effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, F, G, H de l'arrêté directorial n°75-2021-10-29-00009 DG susvisé.

Article 14

En cas d'empêchement de Monsieur Romain DUVERNOIS, directeur des approvisionnements, services économiques et logistiques du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université de Paris et du site Adélaïde-Hautval, délégation est donnée à :

- Madame Mathilde MAGUIS, Directrice adjointe des approvisionnements, services économiques et logistiques du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université de Paris, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2021-10-29-00009 DG susvisé.
- Madame Marie-Claude MANOIR, Attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2021-10-29-00009 DG susvisé.
- Madame Caroline CUVELLIER, Adjointe des cadres hospitaliers, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2021-10-29-00009 DG susvisé.

- Monsieur Etienne OUATIKI, Attaché d'Administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2021-10-29-00009 DG susvisé.
- Monsieur Patrick DIDIER, Responsable adjoint du service achat des hôpitaux Bichat-Claude Bernard, Beaujon, Louis Mourier, Bretonneau, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2021-10-29-00009 DG susvisé

Article 15

En cas d'empêchement de Monsieur Alain BENTOUNSI, coordonnateur général des soins du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université de Paris, délégation est donnée à :

- Madame Florence KANIA, coordonnatrice générale des soins adjointe du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université de Paris, et directrice de l'hôpital Bretonneau à l'effet de signer tous des actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes H, K relevant de son domaine de l'arrêté directorial n°75-2021-10-29-00009 DG susvisé.
- Madame Elisabeth DELAGREVERIE, directrice des soins et des activités paramédicales de l'hôpital Louis-Mourier et de l'hôpital Bretonneau, à l'effet de signer tous des actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes H, K relevant de son domaine de l'arrêté directorial n°75-2021-10-29-00009 DG susvisé.
- Madame Anita FOUREAU, coordonnatrice générale des soins de l'Hôpital Robert-Debré, à l'effet de signer tous des actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes H, K relevant de son domaine de l'arrêté directorial n°75-2021-10-29-00009 DG susvisé.
- Madame Myriam CHEVILLARD, directrice des soins et des activités paramédicales de l'hôpital Saint-Louis, à l'effet de signer tous des actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes H, K relevant de son domaine de l'arrêté directorial n°75-2021-10-29-00009 DG susvisé.
- Madame Maria DEVAUD, coordonnatrice générale des soins de l'hôpital Bichat – Claude-Bernard, à l'effet de signer tous des actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes H, K relevant de son domaine de l'arrêté directorial n°75-2021-10-29-00009 DG susvisé.
- Monsieur Patrick LABOUROT, directeur des soins et des activités paramédicales de l'hôpital Beaujon, à l'effet de signer tous des actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes H, K relevant de son domaine de l'arrêté directorial n°75-2021-10-29-00009 DG susvisé.
- Madame Frédérique BRUNEAU, directrice des soins et des activités paramédicales des hôpitaux Lariboisière et Fernand-Widal, à l'effet de signer tous des actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes H, K relevant de son domaine de l'arrêté directorial n°75-2021-10-29-00009 DG susvisé.

Article 16

En cas d'empêchement de Monsieur Olivier VILAIN, Directeur des investissements et de la maintenance du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université de Paris et du site Adélaïde-Hautval, délégation est donnée à :

- Monsieur Benoît CHABANEL, directeur organisation et projets complexes du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université de Paris, à l'effet de signer pour ce GHU tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2021-10-29-00009 DG susvisé.
- Monsieur Arsène LOLLICHON, directeur adjoint investissements et de la maintenance du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université de Paris, à l'effet de signer pour ce GHU tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2021-10-29-00009 DG susvisé.
- Monsieur Valère GRIOT, directeur adjoint investissements et de la maintenance du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université de Paris, à l'effet de signer pour ce GHU tous les actes

ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2021-10-29-00009 DG susvisé.

- Monsieur Stéphane POIGNANT, directeur adjoint investissements et de la maintenance du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université de Paris, à l'effet de signer pour ce GHU tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2021-10-29-00009 DG susvisé.

Et

- Madame Nathalie SERFAS, adjointe équipements secteur ouest du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université de Paris, à l'effet de signer pour ce GHU tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2021-10-29-00009 DG susvisé.
- Monsieur Dominique NOUYOUX, adjoint immobilier secteur ouest du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université de Paris, à l'effet de signer pour ce GHU tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2021-10-29-00009 DG susvisé.
- Monsieur Laurent SIWIEC, adjoint équipements secteur centre du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université de Paris, à l'effet de signer pour ce GHU tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2021-10-29-00009 DG susvisé.
- Madame Laura MAAS adjointe immobilier secteur centre du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université de Paris, à l'effet de signer pour ce GHU tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2021-10-29-00009 DG susvisé.
- Monsieur Arnaud CAREL, ingénieur conducteur d'opération secteur Est du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université de Paris, à l'effet de signer pour ce GHU tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2021-10-29-00009 DG susvisé.
- Monsieur Clément BRUNON, adjoint équipements secteur est du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université de Paris, à l'effet de signer pour ce GHU tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2021-10-29-00009 DG susvisé.

Article 17

En cas d'empêchement de Monsieur Franck FOUCHÈRE, directeur des systèmes d'information du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université de Paris, délégation est donnée à :

- Monsieur Jean-François KERVINIO, directeur adjoint du système d'information du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université de Paris, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, E, H, relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2021-10-29-00009 DG susvisé.

Article 18

En cas d'empêchement de Monsieur Ladislas KARSENTY, Directeur de la recherche, de l'innovation, de la coordination du projet médical et des coopérations du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université de Paris, délégation est donnée à :

- Madame Mélody MARTIN, directrice adjointe de la recherche et de l'Innovation du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université de Paris, à l'effet de signer pour ce GHU tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C, D, F, G, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2021-10-29-00009 DG susvisé.
- Madame Joëlle SUC, responsable de cellule recherche et innovation du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université de Paris à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci dans la limite de 2500€ pour les matières énoncées aux paragraphes A, C (numéros 2,6 et 10) de l'arrêté directorial n°75-2021-10-29-00009 DG susvisé.

- Madame Shpresa LUZHA, responsable de cellule recherche et innovation du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université de Paris à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci dans la limite de 2500€ pour les matières énoncées aux paragraphes A, C (numéros 2,6 et 10) de l'arrêté directorial n°75-2021-10-29-00009 DG susvisé.
- Madame Sophie BERNIER CLUIS, responsable de cellule recherche et innovation du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université de Paris à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci dans la limite de 2500€ pour les matières énoncées aux paragraphes A, C (numéros 2,6 et 10) de l'arrêté directorial n°75-2021-10-29-00009 DG susvisé.

Article 19

En cas d'empêchement de Madame Virginie BARRABÉ, directrice de la communication et des affaires culturelles du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord-Université de Paris, délégation est donnée à :

- Madame Line N'GUYEN, directrice de la communication adjointe du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord-Université de Paris à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes J relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°75-2021-10-29-00009 DG susvisé.

Article 20

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université de Paris déterminé par l'arrêté n° 75-2021-10-29-00009 susvisé, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer dans les hôpitaux Beaujon, Bichat-Claude Bernard, Bretonneau, Louis-Mourier du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université de Paris en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative :

Hôpitaux Beaujon, Bichat-Claude Bernard, Bretonneau :

- Dalila FLICI, Adjointe des Cadres Hospitaliers ;
- Nathalie SERFAS, Ingénieure biomédicale ;
- Franck VALY, Ingénieur informatique ;
- Alain BENTOUNSI, Coordonnateur général des soins ;
- Elise BEROLATTI, Directrice d'hôpital ;
- Pierre-Christophe CATHELIN, Directeur d'hôpital ;
- Maria DEVAUD, Directrice des soins et des activités paramédicales ;
- Hélène GENDREAU, Directrice d'hôpital ;
- Arnaud GIRAUDET, Directeur d'hôpital ;
- Samia IBEGAZENE, Directrice d'hôpital ;
- Patrick LABOUROT, Directeur des soins et des activités paramédicales ;
- Nicolas DELMAS, Directeur d'hôpital ;
- Axel JULIEN, Directeur d'hôpital ;
- Mathilde MAGUIS, Directrice d'hôpital ;
- Virginie DE CESARE, Directrice d'hôpital ;
- Amélie JEAN, Directrice d'hôpital ;
- Etienne OUATIKI, Attaché d'Administration Hospitalier ;
- Vincent PIGIER, Technicien Supérieur Hospitalier ;
- Claire ROMANI, Cadre de santé ;
- Philippe POUPINELLE, Technicien Supérieur Hospitalier ;
- Corinne BARRE, Cadre de santé ;
- Ludovic LEBATARD, Technicien Supérieur Hospitalier ;
- Audrey VOLPE, Attaché d'Administration Hospitalière ;
- Guillaume DUPARD, Cadre supérieur de Santé ;
- Grégory SOFIKITIS, Adjoint des Cadres Hospitaliers ;
- Céline LAPORNIC, Cadre supérieure de santé.

Hôpital Louis-Mourier :

- Nasera ATHMANI, Adjoint des cadres hospitaliers ;
- Soraya FEKKAR, Directrice d'IFSI ;
- Christelle SOUPRAYA, Adjoint des cadres hospitaliers ;
- Fatima THOR, Directrice des soins ;
- Lydia GUILLERME, Cadre de santé ;
- Valérie COURAGE, Cadre de santé ;
- Ludovic TRIPAULT, Directeur des soins et des activités paramédicales ;
- Elisabeth DELAGREVERIE, Directrice des soins et des activités paramédicales ;
- Nolwenn JACOB, Directrice d'hôpital ;
- Marie HIANCE, Directrice d'hôpital.

Article 21

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution directeur du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université de Paris déterminé par l'arrêté n° 75-2021-10-29-00009 susvisé, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer à l'Hôpital Robert-Debré en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative :

- Anita FOUREAU, Coordinatrice générale de soins ;
- Hélène GILARDI, Directrice d'hôpital ;
- Shpresa LUZHA, Adjoint des cadres hospitaliers (doublé par un DH) ;
- Stéphane POIGNANT, Ingénieur hospitalier ;
- Paul TAIEB, Directeur d'hôpital ;
- Marc YVON, Directeur d'hôpital ;
- Mélody MARTIN, Directrice d'hôpital ;
- Maité BOUCHEZ, Directrice d'hôpital.

Article 22

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution directeur du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université de Paris déterminé par l'arrêté n° 75-2021-10-29-00009 susvisé, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer des hôpitaux Saint-Louis, Lariboisière, Fernand-Widal en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative :

- Hakima AOUICI, Attachée d'Administration Hospitalière ;
- Laure BARROUILLET, Attachée d'Administration Hospitalière ;
- Pauline BERGEONNEAU, Ingénieure hospitalier ;
- Sébastien BRION, Technicien Supérieur Hospitalier ;
- Arnaud GUILLET, Attaché d'Administration Hospitalière ;
- Bérengère DEFORGE, Attachée d'Administration Hospitalière ;
- Line NGUYEN, Attachée d'Administration Hospitalière ;
- Joëlle SUC, Attachée d'Administration Hospitalière ;
- Sandrine Rachel ZERBIB, Attachée d'Administration Hospitalière ;
- Antoine DRO, Ingénieur biomédical ;
- Lucie HAMON, Attachée d'administration hospitalière ;
- Audrey DESMONS, Ingénieure en chef ;
- Clément BRUNON, Ingénieur hospitalier ;
- Marie-Claude MANOIR, Attachée d'Administration Hospitalière ;
- Marion RENON, Attachée d'Administration Hospitalière ;
- Laura TREVISAN, Ingénieure hospitalière ;
- Chérine MENAI, Attachée d'Administration Hospitalière ;
- Vincent-Nicolas DELPECH, Directeur d'hôpital ;
- Myriam CHEVILLARD, Directrice des Soins et des activités paramédicales ;
- Clément CORRIOL, Directeur d'hôpital ;
- Romain DUVERNOIS, Ingénieur hospitalier ;
- Christophe HOUZE, Directeur des soins et des activités paramédicales ;

- Bénédicte ISABEY, Directrice d'hôpital ;
- Ladislas KARSENTY, Directeur d'hôpital ;
- Anna SEBBAG, Directrice d'hôpital ;
- Laure THAREL, Directrice d'hôpital ;
- Frédérique BRUNEAU, Directrice des Soins et des activités paramédicales.

Article 23

L'arrêté de délégation de signature n° **75-2022-02-15-00008** du 15 février 2022 est abrogé.

Article 24

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris. Il prendra effet le lendemain de sa publication.

Fait à Paris, le 28 février 2022

Vincent-Nicolas DELPECH,

Directeur du Groupe Hospitalo-Universitaire
AP-HP. Nord - Université de Paris

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris - Nord -
Université de Paris

75-2022-02-28-00005

Arrêté portant subdélégation de signature
marchés AP-HP Nord Université de Paris

Arrêté de délégation de signature
N°

Le Directeur du Groupe Hospitalo-Universitaire « AP-HP. Nord - Université de Paris » regroupant les Hôpitaux Bichat - Claude-Bernard, Beaujon, Louis-Mourier, Bretonneau, Saint-Louis, Lariboisière – Fernand-Widal et Robert-Debré

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-4, L.6143-7, L.6145-8, L.6145-9, R.6147-5, D.6143-33 à 35, R.6145-5 à 9,

Vu l'article R.6143-38 du Code de la santé publique,

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeur n° 2007-0280 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directeur n°2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou de déconcentration des opérations de construction,

Vu l'arrêté directeur n° 75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016 modifié portant délégation de signature du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris, pouvoir adjudicateur.

Vu l'arrêté directeur n° 2019-030 du 3 juillet 2019 modifiant l'organisation interne de l'AP-HP,

ARRETE

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée à

- Madame Hélène GILARDI, Adjointe au directeur du Groupe Hospitalo-Universitaire « AP-HP. Nord - Université de Paris »
- Monsieur Marc BERTRAND-MAPATAUD, Secrétaire Général chargé des finances et du contrôle de gestion du Groupe Hospitalo-Universitaire « AP-HP. Nord - Université de Paris »

en vue de signer, au nom du Directeur et en son absence, les pièces nécessaires à la préparation, la passation et à l'exécution des marchés.

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée à

- Monsieur Grégory VIAL, Directeur des Hôpitaux Bichat-Claude Bernard, Beaujon,
- Madame Bénédicte ISABEY, Directrice des Hôpitaux Lariboisière, Fernand Widal,
- Madame Agnès PETIT, Directrice de l'Hôpital Universitaire Robert-Debré,
- Monsieur Ludovic TRIPAULT Directeur de l'Hôpital Louis-Mourier,
- Madame Florence KANIA, Directrice de l'Hôpital Bretonneau,
- Monsieur Arnaud GIRAUDET, Directeur adjoint du Directeur des Hôpitaux Bichat-Claude Bernard et Beaujon, directeur délégué de l'hôpital Beaujon,
- Madame Laure THAREL, Directrice de l'Hôpital Saint-Louis,
- Madame Anna SEBBAG, Directrice de l'Hôpital Fernand-Widal.

en vue de signer, au nom du Directeur et en son absence, les pièces nécessaires à la préparation, la passation et à l'exécution des marchés passés pour le compte du Groupe Hospitalo-Universitaire « AP-HP.Nord-Université de Paris ».

ARTICLE 3 : Délégation de signature est donnée à :

- Monsieur Romain DUVERNOIS, directeur des approvisionnements, des services économiques et logistiques du groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Nord - Université de Paris
- Madame Mathilde MAGUIS, Directrice adjointe des approvisionnements, des services économiques et logistiques du groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Nord - Université de Paris

en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°,7°,8°, 9°, 10°, 11 et 12° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°,7°, 8°, 9°,10°, 11°, 12° 13°, 14° de l'article 2 C.

ARTICLE 4 : Délégation de signature est donnée aux cadres suivants en vue de signer dans les domaines relevant de leurs compétences, les actes nécessaires à la préparation, à la passation et à l'exécution des marchés définis à l'article 2 et 3 F de l'arrêté directorial modifié du 04 mai 2016, passés pour le compte du Groupe Hospitalo-Universitaire « AP-HP. Nord - Université de Paris », comme suit:

Pour la Cellule marchés :

- Monsieur Etienne OUATIKI, responsable Cellule marchés
- Monsieur Jean-Baptiste TOLSA, responsable Cellule marchés

en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°,7°,8° (à l'exception de l'attribution), 10° et 12° de l'article 2 B ;

Pour la direction des investissements et de la maintenance pour le compte du Groupe Hospitalo-Universitaire « AP-HP. Nord - Université de Paris »

- Monsieur Olivier VILAIN, directeur investissements et maintenance
- Monsieur Benoit CHABANEL, directeur organisation et projets complexes
- Monsieur Stéphane POIGNANT, directeur adjoint investissements et maintenance
- Monsieur Arsène LOLLICHON, directeur adjoint investissements et maintenance
- Monsieur Valère GRIOT, directeur adjoint investissements et maintenance

en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12° 13°, 14° de l'article 2 C.

- Nathalie SERFAS, adjoint équipements secteur ouest
- Dominique NOUYOUX, adjoint immobilier secteur ouest
- Laurent SIWIEC, adjoint équipements secteur centre
- Laura MAAS, adjointe immobilier secteur centre
- Clément BRUNON, adjoint équipements secteur est
- Arnaud CAREL, adjoint immobilier secteur est

en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 5°, 6°, 8°, 11°, 13° de l'article 2 C.

Pour la direction approvisionnements, des services économiques et logistiques :

- Madame Marie-Claude MANOIR, responsable service achat
- Monsieur Etienne OUATIKI, responsable service achat
- Madame Caroline CUVELLIER, adjointe au responsable service achat
- Monsieur Patrick DIDIER, adjoint au responsable service achat
- Monsieur Jean-François EHOUARNE, Référent Stock, SAP
- Monsieur Vincent PIGIER, Coordinateur Logistique
- Monsieur Ludovic LEBATARD, Coordinateur Logistique
- Madame Fanny BRUN GROLLIER, Coordinateur Logistique
- Monsieur Philippe POUPINELLE, Coordinateur Logistique
- Monsieur Sébastien BRION, Coordinateur Logistique

- Madame Luisa MILOCH, Coordinateur Logistique

en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 5°, 6°, 8°, 11°, 13° de l'article 2 C.

Pour la direction des systèmes d'information :

- Monsieur Franck FOUCHERE, directeur du système d'information, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12° 13°, 14° de l'article 2 C.
- En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Franck FOUCHERE, délégation est donnée à Monsieur Jean-François KERVINIO, responsable projets et applications, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12° 13°, 14° de l'article 2 C.

Pour la direction des finances et du contrôle de gestion :

- Monsieur Marc BERTRAND-MAPATAUD, Secrétaire Général chargé des finances et du contrôle de gestion, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12° 13°, 14° de l'article 2 C.
- En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marc BERTRAND-MAPATAUD, délégation est donnée à Monsieur Axel JULIEN, directeur des finances adjoint, Madame Amélie JEAN, directrice des finances adjointe, Monsieur Paul TAIEB, directeur des finances adjoint, Madame Chérine MENAI, Adjointe au Directeur des Finances en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12° 13°, 14° de l'article 2 C.

Pour la direction des ressources humaines :

- Monsieur Clément CORRIOL, directeur des ressources humaines, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6° 7°, 8°, 9°, 11°, 12° 13°, 14° de l'article 2 C.
- En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Clément CORRIOL, délégation est donnée à Madame Samia IBEGAZENE directrice des ressources humaines adjointe, à Madame Hélène GENDREAU directrice des ressources humaines adjointe, à Monsieur Nicolas DELMAS directeur des ressources humaines adjoint, à Madame Maïté BOUCHEZ, Directrice des ressources humaines adjointe en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12° 13°, 14° de l'article 2 C

Pour la direction de la recherche et de l'innovation :

- Monsieur Ladislav KARSENTY, Directeur de la recherche, de l'innovation, de la coordination du projet médical et des coopérations du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université de Paris, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12° 13°, 14° de l'article 2 C.
- En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Ladislav KARSENTY, délégation est donnée à Madame Mélody MARTIN, directrice adjointe de la recherche, de l'innovation, de la coordination du projet médical et des coopérations, Madame Joëlle SUC, responsable de cellule recherche et innovation, Madame Shpreza LUZHA, responsable de cellule recherche et innovation, Madame Sophie BERNIER CLUIS, responsable de cellule recherche et innovation, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 13, 14° de l'article 2 C.

Pour la direction des affaires médicales :

- Madame Marie HIANCE, directrice des affaires médicales du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université de Paris, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12° 13°, 14° de l'article 2 C.
- En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie HIANCE, délégation est donnée à Madame Nolwenn JACOB, directrice adjointe des affaires médicales du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Nord - Université de Paris, en vue de signer les

actes visés à l'article 2 A, aux 3°, 4°, 5°, 6°, 10° de l'article 2 B ; 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11°, 12° 13°, 14° de l'article 2 C.

ARTICLE 5 : Copie du présent arrêté est transmise au service facturier et à la délégation à la coordination des politiques d'achat, conformément à l'article 6 de l'arrêté directorial n° 75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016 modifié portant délégation de signature du directeur général de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris, pouvoir adjudicateur.

ARTICLE 6 : L'arrêté de délégation de signature n°75-2022-02-15-00009 du 15 février 2022 est abrogé.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France, de la préfecture de Paris. Il prendra effet le lendemain de sa publication.

Fait à Paris, le 28 février 2022

Vincent-Nicolas DELPECH,

**Directeur du Groupe Hospitalo-Universitaire
AP-HP. Nord - Université de Paris**

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2022-03-01-00004

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal aux
cadres A+ du pôle judiciaire



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction régionale des Finances
publiques d'Île de France et de Paris**
94 rue Réaumur
75104 Paris Cedex 02

Paris, le 1^{er} mars 2022

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

**L'administrateur général des finances publiques,
Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris,**

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ; Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et W 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques :

Arrête :

Article 1^{er} Délégation de signature est donnée à Madame Laurence ALESSANDRI et Monsieur Vincent VIGIER , Inspecteurs Principaux des finances publiques, ainsi qu'à Monsieur Jean Luc RENAUD, inspecteur divisionnaire des finances publiques, exerçant leurs fonctions au Pôle Judiciaire, à l'effet de signer :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 300 000 € ;

2° les décisions prises sur les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts, dans la limite de 300 000 € ;

3° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 200 000 € ;

4° les décisions prises sur les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L. 247 du livre des procédures fiscales, dans la limite de 305 000 E ;

5° les décisions prises sur les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L.281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;

6° les décisions prises sur les demandes de prorogation de délai prévues à l'article 1594-0G du code général des impôts ;

7° les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

8° les requêtes, mémoires, conclusions ou observations adressés aux juridictions administratives ou judiciaires.

Article 2. - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

L'administrateur général des finances publiques,
Directeur régional des finances publiques
d'Île de France et de Paris
Signé
Pierre-Louis MARIEL

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2022-03-01-00003

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal -
CDIF 1

Direction régionale des Finances publiques d'Île de
France et de Paris
Centre des Impôts Foncier de Paris 1
6 rue Paganini
75972 Paris Cedex 20

Paris, le 1^{er} mars 2022

Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

La responsable du centre des impôts fonciers de Paris 1,

Vu le Code Général des Impôts, et notamment l'article 408 de son Annexe II et les articles 212 à 217 de son Annexe IV ;

Vu le Livre des Procédures Fiscales, et notamment les articles L.247 et R*247-4 et suivants ;

Vu le Décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le Décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction Générale des Finances Publiques ;

Arrête :

Article 1^{er}.

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office

a) Dans la limite de 15 000 €, à l'inspectrice des finances publiques de catégorie A désignée ci-après :

ADIL Sabrina

b) Dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

ASSOUVIE Véronique	DUMENIEU Julien	MARQUE Stéphanie	POULIQUEN Philippe
UGHETTO Véronique	Marie- VAYSSETTE Arthur		

c) Dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

VIENOT Francis	POUGIS Vincent	MIREDDIN Christelle	DEVRED Guillaume
GERVAIS Sandrine	BRIARD Xavier	HAKOUN Philippe	SOUPARAYAPOULE Aurore
BOSQUELLE Marie	HEUX Kévin	TAVELET Alain	MARQUES Stephen
ARROUCHE Sabrina	MONGKHOL Ratdavone	GUY Patrice	CHAMBON Nicolas
BOZCA Mehmet			

2) Sans limitation de montant, les documents nécessaires à l'exécution comptables des décisions contentieuses et gracieuses aux agents des finances publiques désignés ci-après :

ADIL Sabrina

DUMENIEU Julien

VAYSSETTE Arthur

ASSOUVIE Véronique

POULIQUEN Philippe

MARQUE Stéphanie

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de PARIS.

La Responsable du centre des impôts fonciers de Paris 1

Signé

Nicole DIEN-GORLIER

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2022-03-01-00001

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIE
7e



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale des Finances publiques d'Île de
France et de Paris

PÔLE DE GESTION FISCALE

SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES DE PARIS
7ème

9 Place Saint Sulpice

75292 PARIS 06



FINANCES PUBLIQUES

Paris, le 1^{er} mars 2022

Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

Le comptable, responsable du service des Impôts des entreprises de PARIS 7ème, 9 Place Saint Sulpice
75292 PARIS 06

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de
son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale
des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des
Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et
notamment son article 16 ;

Article 1

Arrête :

Délégation de signature est donnée à Madame Marie-Christine HUGUET, inspectrice divisionnaire des
Finances publiques, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou
de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal et de recouvrement, les décisions portant remise, modération,
transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution
économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont
situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 60 000 € par
demande ;

5°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

6°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les
déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à Madame **Nadine CARDINAL**, inspectrice des Finances publiques et à Monsieur **Hervé MERMILLON**, inspecteur des Finances publiques, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 15 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal et de recouvrement, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 15 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 15 000 € par demande ;

5°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

6°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 3

Délégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal et de recouvrement, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances.

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Mme DUPAS Sandrine	Contrôleur principal des Finances publiques	10 000,00 €	10 000,00 €
M. LAVEUF Thierry	Contrôleur principal des Finances publiques	10 000,00 €	10 000,00 €
Mme DAHO Noëlle	Contrôleur des Finances publiques	10 000,00 €	10 000,00 €
Mme COURANT Caroline	Contrôleur des Finances publiques	10 000,00 €	10 000,00 €
Mme MARMOUCHI Karine	Contrôleur des Finances publiques	10 000,00 €	10 000,00 €

Mme GUIDOU Souad	Contrôleur des Finances publiques	10 000,00 €	10 000,00 €
Mme ROQUES Marie José	Contrôleur des Finances publiques	10 000,00 €	10 000,00 €
M. GIRARD Pierick	Contrôleur des Finances publiques	10 000,00 €	10 000,00 €
Mme GOUDOU Lise	Contrôleur des Finances publiques	10 000,00 €	10 000,00 €
M. JULAN Fabrice	Contrôleur des Finances publiques	10 000,00 €	10 000,00 €
M. KIEFFER Jean-François	Contrôleur des Finances publiques	10 000,00 €	10 000,00 €
Mme KYRATZIS Jeanne	Contrôleur des Finances publiques	10 000,00 €	10 000,00 €
M. FERNANDEZ Tony	Agent des Finances publiques	10 000,00 €	10 000,00 €
M. MINICONI Paul-François	Agent des Finances publiques	10 000,00 €	10 000,00 €
Mme GUESSOUS Fatma	Agent des Finances publiques	10 000,00 €	10 000,00 €
Mme TECHER Marine	Agent des Finances publiques	10 000,00 €	10 000,00 €
Mme CABASSUT Fanny	Agent des Finances publiques	10 000,00 €	10 000,00 €

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratif du département de Paris.

Le comptable public,
responsable du service des Impôts des entreprises,

Signé

Pascal LEMAIRE

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2022-03-01-00002

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIE

9



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté

Égalité

Fraternité

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DE PARIS
POLE DE GESTION FISCALE
SIE PARIS 9^{ème}
9,rue d'Uzès
75074 Paris cedex 02**



FINANCES PUBLIQUES

Paris, le 1^{er} mars 2022

ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

Le comptable, monsieur Pierre VERGUIN, responsable du service des impôts des entreprises de PARIS 9^{ème},

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247,et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Madame Anne POUREAU, Inspectrice divisionnaire des finances publiques, et à M. Jean-Yves MADELMON, inspecteur divisionnaire des finances publiques, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 76 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 76 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit d'impôt, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Mme Catherine CASANOVA-SOUBIRAN	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
M. Alain DALUZEAU	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
Christophe DE CONTET	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
Jonathan DERoyANT	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
Marie-José LASCAUD	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
Justine DE LUCA	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
M. Frédéric BOUILLANNE	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. Thierry COUET	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme. Raphaëlle AUNAY	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. Olivier DOMARIN	Contrôleur principal des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Nathalie AUBINAUD	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Régine MISSOUM	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. Thierry GAUTHIEZ	Contrôleur principal des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Chantal RESMER	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme. Madina ADJADI	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Laurence BLANC	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Rachel BOEHLy	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Lauriane CASSARD	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Sylvie CASTEJON	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €

Mme Sandrine DANDO	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Marie-Claire EVAN	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. Gilles GLEYO	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Aldina GODINHO	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. Amaury GOULT	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Sonia ITKINE	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Hélène LAFONT	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Maryvonne LE GUILLOU	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Karine AUFORT	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. Eric MEYER	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Céline ROUSSEL	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. Vincent TAÏEB	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Marie-Claude THEPAUT	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Sophie TOUZET	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Maryse LORY	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous, aux agents mentionnés ci-après:

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
Mme Catherine CASANOVA-SOUBIRAN	Inspectrice des finances publiques	15 000 €
M. Alain DALUZEAU	Inspecteur des Finances publiques	15 000 €
Christophe DE CONDET	Inspecteur des finances publiques	15 000 €
Jonathan DERoyANT	Inspecteur des finances publiques	15 000 €
Marie-José LASCAUD	Inspectrice des finances publiques	15 000 €
Justine DE LUCA	Inspectrice des finances publiques	15 000 €
Nathalie AUBINAUD	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
Raphaëlle AUNAY	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €
Olivier DOMARIN	Contrôleur principal des finances publiques	10 000 €
Mme Régine MISSOUM	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
Thierry GAUTHIEZ	Contrôleur principal des finances publiques	10 000 €
Chantal RESMER	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
Zohra MAHI	Agente des finances publiques	2 000 €
Maxime LEVANNIER	Agent des finances publiques	2 000 €
Michèle SANGLIER	Agente des finances publiques	2 000 €
Fabrice VAÏTI	Agent des finances publiques	2 000 €

2°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade
Mme Catherine CASANOVA-SOUBIRAN	Inspectrice des finances publiques
M. Alain DALUZEAU	Inspecteur des Finances publiques
Christophe DE CONTET	Inspecteur des finances publiques
Jonathan DEROYANT	Inspecteur des finances publiques
Marie-José LASCAUD	Inspectrice des finances publiques
Justine DE LUCA	Inspectrice des finances publiques
Nathalie AUBINAUD	Contrôleuse des finances publiques
Raphaëlle AUNAY	Contrôleuse principale des finances publiques
Olivier DOMARIN	Contrôleur principal des finances publiques
Régine MISSOUM	Contrôleuse des finances publiques
Thierry GAUTHIEZ	Contrôleur principal des finances publiques
Chantal RESMER	Contrôleuse des finances publiques
Zohra MAHI	Agente des finances publiques
Maxime LEVANNIER	Agent des finances publiques
Michèle SANGLIER	Agente des finances publiques
Fabrice VAÏTI	Agent des finances publiques

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de PARIS.

Le comptable public,
responsable du service des impôts des entreprises
de PARIS 9^{ème}
Signé
Pierre VERGUIN